

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Présents: Jean Francis Barreaud, Aurélien Bielsa, Isabelle Bodineau, Aline Degeilh, Elsa Eberstein, Yvon Lassalle, Robert Marchand, Bruno Watrin

Excusés: Alain Alric, Mélodie Pareau, Agnès Rialland

Secrétaire de séance : Aline Dégeilh

Ordre du jour :

- 1- Elections sénatoriales
- 2- Election des représentants au SIVOM des écoles
- 3- Questions diverses

1- Elections sénatoriales :

Les élections se déroulent à bulletin secret, Il faut 1 titulaire et 3 suppléants,

Yvon Lassalle est le seul candidat titulaire, Il obtient 8 voix, Il est élu à l'unanimité des présents,

Les 3 suppléants sont dans l'ordre: Jean Francis Barreaud, Bruno Watrin, Aurélien Bielsa

Ils obtiennent chacun 8 voix, Ils sont élus à l'unanimité des présents,

2- Election des représentants du SIVOM du Plantaurel :

Le SIVOM des écoles comprend 12 membres, Soit 3 membres pour chaque commune

Loubens, Cazaux, Montégut, Pailhès

Les candidats délégués pour Pailhès sont ; Yvon Lassalle, Isabelle Bodineau, Elsa Eberstein,

Ils obtiennent chacun 8 voix et sont désignés à l'unanimité des présents,

3- Questions diverses :

Quelques changements s'imposent pour le personnel du SIVOM des écoles, avec l'ouverture d'une classe à Loubens, du départ de Patrice, président du SIVOM et du départ à la retraite de Chantal,

Gaëlle actuellement sur Pailhès prend le poste de Loubens,

Sylvia, directrice de l'ALAE serait détachée du poste d'ATSEM pour assurer du secrétariat auprès du ou de la président (e) du SIVOM,

Il manque encore 1 renfort à Loubens et 1 renfort à Pailhès ainsi que le remplacement de Sylvia comme ATSEM dans la classe de Céline

Passerelle

Le 29 juin, Yvon, Aline et Robert ont fait le point sur le dossier de la passerelle avec le bureau d'études GETEC,

Initialement, le montant du coût évalué par Melchior pour une passerelle bois était de

46 000€ , Le bureau d'étude propose une structure métallique posée après le dernier platane au fond de la place de l'école et juste après la croix côté église,

L'accroche imaginée contre le pont est impossible car le virage et la pente rendent toute accroche au mur irréalisable,

Le nouveau coût serait de 150 000€, On avait acté sur 100 000€ en ayant fait des économies avec les travaux mobilité de la salle des fêtes,

Nous devons donc remobiliser la Région et le Département pour un complément d'aide,

Nous pouvons également différer l'extension du cimetière et rénover le mur de façade en interne,

Fin de séance